

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi quinze décembre à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 10 décembre 2025 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. REPENTIN, Président du CCAS.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente

Mmes ALVERNHE, BONILLA, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, KREUTER, MYARD-DALMAIS, TAMBURINI

MM NOBLECOURT (jusqu'à la délibération 1.3 incluse), PERROTTON

Etaient excusé(e)s :

Mmes BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), PERRENES, RAMBAUD (donne pouvoir à Mme FAVETTA SIEYES), VERDU (donne pouvoir à M. NOBLECOURT)

MM DE BOISRIOU (donne pouvoir à M. REPENTIN), GACHET (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS)

1. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES HORS EPRD : EXERCICE 2026 - AUTORISATION DE DEPENSES SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DE BUDGET PRIMITIF

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte-tenu des crédits d'investissement ouverts au budget 2025, y compris les décisions modificatives et hors crédits reportés, les montants limitatifs pour 2026 pour les budgets concernés sont les suivants :

M57	Budget 03100 Budget Principal	
Crédits votés 2025 hors chapitre 040	898 590,75	
QP 25% crédits votés 2025	224 647,69	
16	165	5 000,00
Total du chapitre 16	5 000,00	
20	2031	5 000,00
	2051	20 000,00
Total du chapitre 20	25 000,00	
21	2181	48 000,00
	21828	-
	21838	20 000,00
	21848	65 000,00
	2185	5 000,00
	2188	28 647,69
Total du chapitre 21	166 647,69	
23	2328	2 000,00
Total du chapitre 23	2 000,00	
27	2743	2 000,00
Total du chapitre 27	2 000,00	
45811	45811	24 000,00
Total du chapitre 45811	24 000,00	
Crédits 2026	224 647,69	

M22	Budget 03105 Budget Hébergement		Budget 03108 Aide à Domicile
Crédits votés 2025 hors chapitre 13	561 628,90		51 631,27
QP 25% crédits votés 2025	140 407,23		12 907,82
16	165	15 000,00	
Total du chapitre 16	15 000,00		-
	2031	-	
	205	10 000,00	2 000,00
Total du chapitre 20	10 000,00		2 000,00
21	2145	20 000,00	
	2153	10 000,00	
	2154	10 000,00	
	2181	20 000,00	
	2183	5 000,00	5 000,00
	2184	15 000,00	2 500,00
	2188	35 407,23	3 407,82
Total du chapitre 21	115 407,23		10 907,82
Crédits 2026	140 407,23		12 907,82

◆ Résolution :

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition d'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2026 présentée ci-dessus.

- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le comptable sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17
Présents : 11
Pouvoir : 5

Vote : Pour : 16
Contre :
Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

Par délégation

Christelle FAVETTA SIEVES
Conseillère départementale Chambéry-3
Adjointe au Maire en charge de
Cohésion et Justice Sociale / Santé et Seniors
Vice-Présidente du CCAS de Chambéry

